

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, le 6 mai 2026

Étude EpiMay 2024 : mieux connaître la santé des Mahorais pour mieux agir

L'Agence régionale de santé (ARS) de Mayotte publie de nouveaux résultats de l'étude EpiMay 2024, menée en partenariat avec l'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'URPS Infirmiers de l'Océan Indien.

Cette enquête épidémiologique, réalisée auprès de 1 400 ménages tirés au sort sur l'ensemble du territoire, vise à mieux connaître l'état de santé de la population mahoraise. Après la publication de premiers focus sur l'immunité vaccinale et les addictions, l'ARS met aujourd'hui en lumière deux enjeux majeurs de santé publique à Mayotte : la drépanocytose et l'hépatite A.

Mieux connaître la santé des Mahorais grâce à l'étude EpiMay

L'étude EpiMay s'est déroulée à Mayotte du 23 mai au 12 juillet 2024 auprès de 1 400 ménages tirés au sort sur l'ensemble du territoire. Elle repose sur des questionnaires et des prélèvements sanguins réalisés par les infirmiers de l'URPS de l'Océan Indien. Elle permet de mieux connaître l'état de santé de la population et de renforcer les données de santé publique disponibles localement.

Au total, 1 400 personnes ont participé à l'enquête. Les analyses biologiques ont été croisées avec des informations socio-démographiques et comportementales recueillies via un questionnaire.

Drépanocytose : connaître son statut pour mieux se protéger et protéger ses enfants

À Mayotte, la drépanocytose est une maladie génétique héréditaire fréquente mais encore insuffisamment connue. L'enquête EpiMay 2024 révèle que 4 % des personnes âgées de 18 ans ou plus sont drépanocytaires, avec une très grande majorité de porteurs ne présentant pas de symptômes. Les résultats montrent également qu'un adulte sur cinq n'en a jamais entendu parler et que la très grande majorité des porteurs sains ignore son statut.

Dans le cadre de l'étude, toutes les personnes dépistées positives ont reçu une information individuelle sur leurs résultats par l'Observatoire régional de la santé, afin de favoriser la connaissance de leur statut. Chaque année, près de 600 enfants sont identifiés comme porteurs sains à la naissance à Mayotte.

Un dépistage systématique chez les nouveau-nés

La drépanocytose fait l'objet d'un dépistage systématique chez tous les nouveau-nés à Mayotte. Depuis le 1er novembre 2024, ce dépistage est désormais généralisé à l'ensemble du territoire national.

Contact presse :
06.39.60.74.27 / 06.39.62.41.96
ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Centre Kinga – 90, route nationale
Kaweni – 97600 Mamoudzou
02.69.61.12.25

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr)

Mobilisation des acteurs de santé

Le Centre hospitalier de Mayotte, à travers le Centre de référence et le Centre Régional de Dépistage Néο-Natal de Mayotte, ainsi que les équipes de protection maternelle et infantile (PMI) se mobilisent pour :

- informer les parents d'enfants porteurs sains ;
- accompagner les familles dans la compréhension des résultats ;
- sensibiliser les jeunes et les futurs parents.

Dans ce cadre, une action flash de dépistage sera organisée la semaine du 19 juin 2026 au Centre hospitalier de Mayotte avec la réalisation de 500 tests rapides d'orientation diagnostique (TROD).

Les recommandations de l'ARS

Pour mieux prévenir les risques liés à la drépanocytose, l'ARS recommande :

- de **s'informer**, la maladie étant fréquente à Mayotte ;
- de **poser la question** à son médecin, à la PMI ou lors d'un suivi de grossesse ;
- de **se faire dépister**, grâce à une simple prise de sang ;
- **d'en parler en couple**, car si les deux parents sont porteurs sains, l'enfant peut développer la maladie.

Pour toute information ou demande de dépistage : maladiesdusang@chmayotte.fr

Hépatite A : une immunité élevée révélatrice d'une forte circulation passée du virus

Les résultats de l'étude EpiMay 2024 montrent que 90 % de la population présente des anticorps contre l'hépatite A. Cette immunité élevée traduit majoritairement des infections contractées au cours de la vie plutôt qu'une vaccination.

Cette situation s'explique notamment par :

- des conditions d'hygiène parfois précaires ;
- des difficultés d'accès à l'eau potable ;
- une circulation ancienne et importante du virus sur le territoire.

Une maladie le plus souvent bénigne mais parfois invalidante

L'hépatite A est une maladie transmise par voie oro-fécale, liée à l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. Elle reste étroitement associée aux conditions sanitaires de vie

Le plus souvent bénigne, elle peut néanmoins :

- entraîner une fatigue importante pendant plusieurs semaines ;
- provoquer, dans de rares cas, des formes sévères.

Une vaccination ciblée selon les profils

La vaccination contre l'hépatite A est recommandée pour les personnes non immunisées, notamment :

- les personnes venant de France hexagonale ou de zones peu exposées ;
- les voyageurs selon leurs types de séjour (conditions d'hébergement, activités, durée) ;
- certaines personnes à risque en raison de leur âge, de comorbidités ou de l'absence d'exposition antérieure.

Un enjeu plus large lié à l'accès à l'eau

Les résultats de l'étude soulignent que la prévention de l'hépatite A dépasse le seul champ sanitaire et s'inscrit dans un enjeu plus large d'amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions d'hygiène sur le territoire.

Contact presse :

06.39.60.74.27 / 06.39.63.31.52

ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Centre Kinga – 90, route nationale
Kaweni – 97600 Mamoudzou
02.69.61.12.25

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr)

Les recommandations de l'ARS

Pour prévenir l'hépatite A, l'ARS recommande :

- un **lavage régulier des mains**, notamment avant les repas et après les toilettes ;
- de **consommer de l'eau potable**, en évitant l'eau de puits ou de rivière ;
- de **privilégier les aliments bien cuits** ;
- de **laver et éplucher les fruits et légumes** ;
- d'**utiliser un préservatif**, certaines pratiques sexuelles permettant la transmission du virus.

Mieux connaître pour mieux agir

À travers l'étude EpiMay, l'ARS de Mayotte réaffirme son engagement à mieux connaître l'état de santé de la population mahoraise et à renforcer les connaissances disponibles sur les enjeux sanitaires du territoire.

Ces données constituent un outil essentiel pour adapter les politiques de santé publique, orienter les actions de prévention et de dépistage et mieux cibler les interventions auprès des populations concernées.

La participation des habitants est au cœur de cette démarche : en contribuant à l'étude, les Mahorais participent directement à l'amélioration des connaissances sur la santé à Mayotte et à la mise en place d'actions plus adaptées aux réalités du territoire.

L'ARS rappelle enfin que la prévention – information, dépistage, vaccination et adoption de gestes simples d'hygiène – reste un levier essentiel pour améliorer la santé de la population.

Contact presse :
06.39.60.74.27 / 06.39.63.31.52
ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Centre Kinga – 90, route nationale
Kaweni – 97600 Mamoudzou
02.69.61.12.25

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr)